



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2014

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Marie-Christine GRIFFON, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Géraldine BRUYERE,

**Absents, excusés :** Daniel LEDUC, Benoit JUGNET

**Animateur de séance :** Daniel DUMONTET

**Secrétaire de séance :** Thierry DELHOMME

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 25 août 2014 est adopté à l'un l'unanimité après corrections.

### TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

#### ➤ **Ilot JANIN**

Les travaux de l'îlot JANIN touchent à leur fin, le conseil municipal décide d'adresser une information aux riverains pour fixer « les règles de vie » des habitants de ce secteur et précise les points suivants :

#### - **Cour intérieure de l'îlot :**

- Stationnement interdit, sauf Personne à Mobilité Réduite ;
- Arrêt autorisé, « coffre ouvert » pour décharger une voiture ou le temps de déposer une personne ;
- Aucun dépôt de quelque sorte que ce soit : poubelles, cartons, encombrants, bouteilles de gaz...
- Entretien et balayage réalisé par la Commune en même temps que les rues ;
- Entretien du massif, réalisé par les services techniques de la commune, les personnes intéressées pour participer peuvent se faire connaître auprès des élus en charge du fleurissement : JC WAEBER ou T. DELHOMME

#### - **Ordures, déchets et recyclage :**

- Dans un objectif de salubrité et pour éviter les odeurs et autres nuisances les conteneurs gris/noir et jaune sont retirés
- Les riverains utilisent les Points d'Apport Volontaire du bourg et plus spécifiquement ceux du CART et du parking des centres d'accueil de groupe, en surplomb de la plateforme de sport du collège ;

Le conseil municipal précise qu'il est ouvert à toute proposition d'intérêt général qui améliorerait ce fonctionnement, que tous les déchets et encombrants seront évacués dans quelques jours par les employés communaux et qu'une signalétique correspondante sera mise en place.

Le conseil municipal décide d'organiser en partenariat avec la CCMR une matinée portes ouvertes le 18 octobre de 9h30 à 12h30, pour permettre aux Matourins de visiter les nouvelles structures de l'îlot JANIN.

Une information sera diffusée à la population par le biais de la lettre municipale.

#### ○ **Réfaction loyer**

Le Maire fait part au conseil municipal des nuisances subies par Mme Odette FOREST pendant les travaux de l'îlot JANIN (bruit, passages incessants, sentiment d'insécurité...) et la création d'un vis-à-vis en raison des fenêtres de l'appartement qui donnent sur la coursive.

Le conseil municipal décide :

- d'étudier une modification des fenêtres donnant sur la coursive en remplaçant les châssis existants par des oscillo-battants avec volets roulants
- d'effectuer une réfaction de deux mois de loyer en dédommagement des désagréments occasionnés
- de prévoir le déplacement de la parabole

#### ○ **Electricité**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal des désagréments et nuisances subis par M. Thierry GIRAUD, infirmier locataire dans l'îlot JANIN par le percement du mur pour donner un accès aux locaux nouvellement rénovés. De façon très concrète, la consommation électrique de son local a fortement augmenté en raison des travaux.

Le conseil municipal décide de faire une moyenne de la consommation des deux dernières années qui servira de base au calcul des charges sur la période de travaux.

➤ **Réhabilitation bâtiment camping**

Thierry MICHEL indique que la réunion de lancement des travaux de réhabilitation du bâtiment d'accueil du camping, avec le maître d'œuvre, "l'atelier du triangle" et les entreprises retenues s'est déroulée le 05 septembre dernier.

Le planning prévoit l'ouverture du chantier le 1<sup>er</sup> octobre 2014 le camping étant fermé au 30 septembre.-

La priorité est de vider les lieux et d'entreposer le matériel dans les locaux du "lion d'or", les greniers de la mairie...

➤ **Réhabilitation de la salle de cinéma CINEMATOUR**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal de remarques de la préfecture concernant deux avenants d'un montant trop important par rapport aux marchés initiaux pour les lots 16 (3 437 € HT) et 19 (10 627 € 21 HT). Il explique que la nécessité de ces prestations supplémentaires est intervenue en cours de réalisation des travaux alors qu'elle n'avait pu être prévue ni par le maître d'œuvre ni par la commune au moment de la définition des besoins.

Les tests réalisés en cours de chantier, ont mis en évidence que, compte tenu de la configuration de la salle, des nouvelles technologies de projection, le plafond en dalles blanches qui devait être conservé par souci d'économie, créait en fait une nuisance inacceptable à la qualité de projection des films et devait être remplacé par des dalles noires.

De plus, lors du démontage de ces dalles, les luminaires en place se sont avérés beaucoup plus vétustes que prévu, dangereux pour la sécurité des biens et des personnes. Devant l'impossibilité technique de les réparer, le choix a été fait de les remplacer par du matériel conforme aux normes de sécurité actuels, moins énergivore et plus respectueux de l'environnement.

➤ **Maison des associations**

Le dossier de demande de subvention DETR est finalisé et transmis aux services de la préfecture.

Les travaux de la bibliothèque devraient se poursuivre semaine 39.

➤ **Ateliers municipaux**

Les travaux de terrassement vont commencer dans les jours qui viennent.

➤ **Cour de l'école primaire**

Le Maire fait part au conseil municipal du travail de "l'atelier du triangle"- pour proposer un aménagement de la cour de l'école permettant une accessibilité aux diverses salles de classe.

Il précise que le projet est loin d'être abouti, que les coûts sont élevés, que de nombreuses questions restent en suspens.

Le conseil municipal demande à la commission école cantine de réfléchir aux diverses possibilités en lien avec les enseignants, les parents d'élèves et les enfants et de présenter un projet finalisé respectant tous les critères (fonctionnalité, coût, esthétique...).

➤ **Bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement de la Croix Mission**

Thierry IGONNET rappelle au conseil municipal sa décision, prise lors des précédentes séances d'octobre, de novembre 2013 et de janvier 2014, de poursuivre le projet d'étude avec l'atelier LD en vue de la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales à proximité du lotissement de la Croix Mission avec une approche différente de l'initiale jugée non satisfaisante (qui consistait à aménager un simple bassin de rétention artificiel) en prévoyant la valorisation de la zone humide préexistante et l'exploitation de l'ensemble dans un but éducatif et pédagogique, dans une démarche globale de développement durable et de réduction de la pollution pluviale.

Il précise que l'enveloppe globale du projet a été initialement fixée à un montant maximal de 25 000 € HT tout compris (études, travaux, maîtrise d'œuvre, frais annexes et divers).

Il indique que la consultation des entreprises a été effectuée en ce sens en prévoyant un marché de base pour la création et l'aménagement du bassin et une option pour créer en complément un accès par un chemin en sable stabilisé dans le but de faciliter l'accès et l'exploitation pédagogique du site;

Il informe que l'ouverture des plis a eu lieu ce jour à 14h ; que seules deux entreprises ont soumissionné (d'autres s'étant excusées) : SIVIGNON et AXIMA ; que l'offre la moins-disante en base étant inférieure à l'estimation du maître d'œuvre, la commission a jugé la consultation fructueuse ; qu'une phase d'analyse et de vérification de la conformité des offres est actuellement en cours ainsi qu'une phase de négociation prévue par le règlement de la consultation.

Il rapporte également que l'agence de l'Eau RMC a lancé un appel à projet pour 2014, à destination des collectivités pour accompagner des projets de réduction des volumes d'eaux pluviales restitués au milieu récepteur et d'amélioration de la qualité par un traitement adapté, que le soutien de l'agence porte sur des aides à hauteur de 50 % pour les études et les travaux. et que le projet porté par la commune pourrait être éligible à cette aide mais aussi qu'il convient de déposer le dossier de toute urgence compte tenu la date limite de dépôt des candidatures.

En conséquence, il propose de soumettre un dossier en réponse avec une enveloppe globale revalorisée afin de prendre en compte de l'option.

Sur proposition du maire, le conseil municipal :

- décide de participer à l'appel à candidature de l'agence de l'eau pour limiter le surcoût de cette opération avant de se positionner sur l'option,
- approuve le dossier de candidature tel que proposé par le maire,
- sollicite auprès de l'agence de l'eau RMC une aide financière de 50 % pour un montant global HT de 32 300 € HT, travaux (base + option) et maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lotissement de la Croix Mission
- donne pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer cet appel à projets ainsi que tous les actes administratifs s'y rapportant,
- charge le maire, au terme de la vérification des offres et de la négociation, de signer le marché avec l'entreprise mieux-disante, c'est-à-dire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, et l'autorise à faire débiter les travaux dès que possible, afin la période hivernale.

➤ **Acquisitions foncières**

○ Maison CONDEMINE

Le Maire fait part au conseil municipal de la vente de la maison dite "CONDEMINE" située 8, Grande rue, cadastrée section AB n° 318 par le service "gestion des patrimoines privés" de France domaines dans le cadre de la succession. La Commune dispose du droit de préemption urbain et est informée à ce titre en priorité afin de lui permettre de faire une offre avant la mise en vente par adjudication publique.

Il indique que suite à cette information une visite a été effectuée en présence de France domaines, que des photos ont été prises et que l'immeuble est sain, sans trace d'humidité mais que sa rénovation sera lourde pour le mettre en conformité tant au plan de l'isolation que de l'accessibilité (commerce) ou des obligations liées à la réouverture du magasin qui est un ERP (Etablissement Recevant du Public) ...

Un débat s'engage au sein du conseil sur l'opportunité de faire une offre d'achat et sur le devenir du bâtiment.

Le conseil municipal décide d'exercer le droit de préemption urbain de la Commune en proposant à France domaines d'acquérir la maison dite "CONDEMINE" située 8, Grande rue, cadastrée section AB n° 318 pour la somme de 30 000€.

➤ **Centre d'Animation Rural et Touristique**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal que, suite au passage de la dernière commission de sécurité, afin de garantir la sécurité selon les dernières réglementations en vigueur, il est nécessaire d'équiper le bâtiment d'un nouveau système d'alarme incendie.

Il présente plusieurs devis et le conseil municipal décide de retenir celui de M. Patrice BONHOMME, mieux disant, pour la somme de 7 659.50€ HT.

**PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Renouvellement CDD**

Le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle en outre que, par délibération n°045/2011 un poste d'adjoint technique de 2° classe à 25/35° a été créé. Ce contrat a été renouvelé par délibération n° 148/2011 en date du 19 septembre 2011, par délibération n° 140/2012 en date du 17 septembre 2012 et par délibération n°146/2013 en date du 23 septembre 2013 pour une durée de 1 an.

Il propose, compte tenu des besoins prévisionnels à ce jour recensés, le renouvellement du CDD de cet agent chargé d'assurer prioritairement le ménage des différents bâtiments communaux, d'apporter une aide à la préparation et au service des repas aux gîtes de groupes, d'apporter une aide à l'accueil et à la surveillance des enfants pendant le temps méridien, et d'apporter un soutien au service tourisme en matière d'accueil et de régies, à temps non complet, à raison de 30/35°, annualisés, pour une durée de un an à compter du 14 octobre 2014 en vertu de l'article 3, alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Il précise que, conformément à cet article, ce contrat arrivé au terme de 6 ans en CDD sera obligatoirement transformé, en cas de renouvellement ultérieur, en contrat à durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le CDD de l'agent chargé d'assurer prioritairement le ménage des différents bâtiments communaux, d'apporter une aide à la préparation et au service des repas aux gîtes de groupes, d'apporter une aide à l'accueil et à la surveillance des enfants pendant le temps méridien, et d'apporter un soutien au service tourisme en matière d'accueil et de régies à temps non complet, à raison de 30/35°, annualisés, pour une durée de un an à compter du 14 octobre 2014.
- Dit que ce contrat s'il devait être renouvelé ultérieurement dans les mêmes conditions au-delà de la durée maximum de 6 ans, serait transformé, en contrat à durée indéterminée.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget général

## **TRAVAUX DES COMMISSION :**

### **➤ Commission Tourisme :**

#### **○ Site de Loisirs du Paluet**

##### **▪ Dates d'ouverture du camping 2015**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le projet présenté par la commission tourisme proposant les horaires d'ouverture du camping pour la saison 2015.

L'assemblée les valide comme suit :

- du 17 avril au 30 septembre 2015 pour les emplacements au camping
- du 14 mars au 14 novembre pour les locations

##### **▪ Soirée Québécoise**

Pascale GRASSET et Jean-Pierre HAUSKNECHT responsables du camping proposent d'organiser une soirée permettant aux agents et aux élus de se retrouver pour échanger un moment de convivialité, sur le thème du Québec.

La date du 31 octobre est retenue, il est précisé que chacun participe à l'organisation du buffet en apportant un plat et que la salle du CART sera mise à disposition.

#### **○ Maison des Patrimoines**

##### **▪ Questions diverses**

Le Maire informe l'assemblée de la demande des organisateurs de la soirée "le jour de la nuit" pour éteindre complètement l'éclairage public évitant ainsi la pollution lumineuse.

Le conseil municipal accepte cette requête en précisant que l'extinction aura lieu après la séance de cinéma pour éviter tout risque d'accident des spectateurs.

### **➤ Commission Scolaire Jeunesse**

Géraldine BRUYERE indique que le démarrage à la cantine se passe pour le mieux, le principe d'expérimenter deux services semble convenir, les enfants paraissent plus calmes et prennent leur repas dans de meilleures conditions.

Il subsiste toutefois un problème quant à la gestion des salles dans la perspective de l'utilisation des nouvelles salles de l'ilot Janin, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires. Le conseil municipal demande à la commission de recenser tous les besoins et de proposer des solutions pour que chaque partenaire puisse, dans la mesure du possible, être satisfait.

Le conseil municipal demande enfin à la commission technique de contacter des bureaux d'étude chargés des contrôles pour avoir un avis quant à la sécurité des différentes salles occupées par les enfants.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **➤ Remboursement facture**

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 19,50 € à Mme Annick GIRAUD pour des achats qu'elle a dû effectuer sur ses deniers pour le compte de la commune concernant la duplication de clés en urgence, le fournisseur refusant le paiement par mandatement administratif différé.

### **➤ Transports scolaire des élèves du 1<sup>er</sup> degré**

Le Maire fait part au conseil municipal de la teneur du courrier qu'il adresse au Président du conseil général de Saône et Loire concernant le transport des élèves du 1<sup>er</sup> degré et en particulier la participation financière demandée.

Le conseil municipal en valide le principe.

### **➤ Renouvellement contrat de maintenance logiciels**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la société JVS MAIRISTEM, prestataire de service pour les logiciels spécifiques de la mairie, pour renouveler le contrat de maintenance "horizon village – JV box". Renouvellement pour une durée de 3 ans sans augmentation de tarif pendant cette période.

Le conseil municipal accepte cette proposition pour un montant HT de 4 353€ annuel pour une durée de 3 ans.

### **➤ Renouvellement licences antivirus**

Le Maire informe l'assemblée de la proposition présentée par la société JVS, prestataire informatique de la mairie, pour le renouvellement de 7 licences antivirus.

Le conseil municipal accepte ce devis pour un montant HT de 799€ pour une protection de 3 ans.

### **➤ Sauvegarde**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal d'une demande qu'il a effectuée auprès de la société JVS pour obtenir un devis permettant d'assurer la sauvegarde informatique des données de la maison des patrimoines qui commencent à devenir conséquentes et qu'il serait vital de préserver.

Le principe consisterait à transférer les informations de la maison des patrimoines à la mairie et inversement pour s'assurer de la préservation continue des ressources.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

L'assemblée est informée :

- De la tenue de "**Cité 71**", salon des Maires et des élus, à MACON, les 18 et 19 septembre 2014
- De la 2<sup>ème</sup> édition de la **Montée historique de DOMPIERRE**, les 27 et 28 septembre 2014
- De l'invitation de la paroisse des Saints Apôtres en Clunisois pour la visite de la **Maison paroissiale du fourneau** le 14 octobre à 11heures
- de la tenue de la **Réunion TEPOS** le 09 septembre dernier avec la mise à disposition du compte rendu
- de la **Météo** du mois d'août
- de la libération du bâtiment du presbytère pour cette fin d'année. Il est demandé aux élus de réfléchir au devenir de ce bâtiment

<b>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 20 octobre 2014 - 20h30 - salle du Conseil</b>
--